

Décision n° 2022-DEC-130

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE MULTISITE DES INSTALLATIONS CAMPANAIRE

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2022-002 du Conseil municipal en date du 3 février 2022 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de faire appel à une société extérieure pour la maintenance des horloges et cadrans électronique ;

DECIDE

Article 1^{er} : De signer avec BODET Campanaire, sis 19 rue de la Fontaine, 49340 Trementines, le contrat 40640/83155 relatif à la maintenance des installations campanaire de l'hôtel de ville et de la salle des fêtes.

Article 2 : Le tarif qui s'appliquera à la date d'entrée en vigueur du contrat, sera un forfait annuel de 240 € TTC.

Détail annuel par site HT :

Hôtel de ville :	80 €	2 horloges électronique
Salle des fêtes :	120 €	1 horloge électronique et 1 cadran

Article 3 : Le contrat prendra effet le 01/01/2023 pour une durée d'un (1) an soit jusqu'au 31/12/2023. Il sera reconductible tacitement pour une période d'un (1) an, deux (2) fois maximum soit jusqu'au 31/12/2025 et pourra être résilié par la commune à date d'anniversaire avec un préavis de trois (3) mois.

Article 4 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de l'exercice en cours.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

Article 6 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision a été mise en ligne sur le site de la ville le

22 DEC. 2022



Le Maire,

Françoise NORDMANN